

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA REFORME DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION
ET DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

Décret n° 2004-516 /MFPRE/DGFP/DPME/SR
portant engagement de certains candidats en
qualité de médecin contractuel, en tête :
monsieur **THOUASSA Jean Armand Colin**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VISAS :



Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu la convention collective du 1^{er} septembre 1960, applicable aux agents contractuels et auxiliaires de la fonction publique ;

Vu le décret n° 90-522 du 14 septembre 1990, portant abrogation de certaines dispositions attribuant des avantages catégoriels dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DECRETE :

2 Amoz

Article 1^{er} : Les candidats ci-après désignés, titulaires du diplôme d'Etat de docteur en médecine, obtenu à l'université Marien NGOUABI, sont engagés pour une durée indéterminée en qualité de médecin contractuel de 1^{ère} classe, 1^{er} échelon, classés dans la catégorie I, échelle 1 indice 850 et mis à la disposition du ministère de la santé et de la population :

- THOUASSA Jean Armand Colin, né le 8 juillet 1960 à Fort-Lamy (Tchad).
- BOUTSOKO Paul, né le 15 juillet 1961 à Moudzanga
- ANDZIN Mathias, né le 15 août 1957 à Angouéré
- KOKOLO Benjamin, né le 31 mars 1965 à Pointe-Noire
- EDZELE Joachim, né en 1967 à Akou
- MAKAYA Bertin-Guy-Rufin, né le 30 juin 1963 à Pointe-Noire
- MPOLO Pauline, née le 23 mars 1962 à Brazzaville
- NGANFIRI Benjamin, né le 16 octobre 1962 à Mpouya
- DOLAMA Félicité Scolastique, née le 14 janvier 1960 à Liranga
- N'DENDET Jean -Pierre, né le 17 juin 1960 à Mossendjo
- PAKOU-GAKOSSO Delphine, née le 29 octobre 1963 à Brazzaville
- ELENGA Narcisse, né le 17 juin 1966 à Mpouya
- MPAKOU Jérémie, né le 18 mai 1966 à N'Somo

Article 2 : La période d'essai est fixée à quatre (4) mois.

Article 3 : Les intéressés bénéficieront pour les congés, transports, déplacements, travaux supplémentaires, maladies, soins médicaux, accidents de travail, retraite, cessation définitive de service et différends individuels, de toutes les clauses et conditions arrêtées par la convention collective du 1^{er} septembre 1960.

Article 4 : Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

2004-516

Brazzaville, le 30 décembre 2004

Par le Président de la République

Le ministre de la fonction publique
et de la réforme de l'Etat

Gabriel ENTCHA-EBIA

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre de l'économie, des finances
et du budget

Rigobert Roger ANDELY

Le ministre de la santé et de la population

Alain MOKA

AMPLIATIONS :

DGFP/DPME	3
MFPRE/SST	3
DGB	2
DGCF	2
MSP	13
DGS	13
INTERESSES	13
DOSSIERS	39
SGG/BC	2/800

-6

57